

# MARCHAND, LEMIEUX

## AVOCATS

STÉPHANIE ASSOULINE  
NATHALIE BRIÈRE  
PAUL CHARBONNEAU  
JOSÉE DELAND  
VALÉRIE DURAND  
ÉRIC FRASER  
PIERRE GAGNON  
CHRISTIAN HOUDE  
LINE JANELLE  
JEAN-FRANÇOIS LACASSE  
JACINTE LAFONTAINE  
JULIE LAPIERRE  
NICOLE LEMIEUX  
GILLES MARCHAND  
JEAN-FRANÇOIS MERCURE

F. JEAN MOREL  
MARIA MOUDFIR  
CATHY NOSEWORTHY  
JOCELYNE PAQUETTE  
PASCAL PARENT  
MICHEL PASINI  
DOMINIQUE PICHÉ  
LOUIS PRÉVOST  
JEAN RAJOTTE  
SYLVY RHÉAUME  
BERNARD ROCHETTE  
MICHEL SIMARD  
JEAN-OLIVIER TREMBLAY  
SIMON TURMEL

CONTENTIEUX  
HYDRO-QUÉBEC  
75, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST, 4<sup>e</sup> ÉTAGE  
MONTRÉAL H2Z 1A4  
TÉLÉPHONE : (514) 289-2211, POSTE 3596  
TÉLÉCOPIEUR : (514) 289-5197

Le 2 octobre 2003

Me Richard Lassonde  
Secrétaire par intérim  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
800, Place Victoria, bureau 255  
Montréal, Québec  
H4Z 1A2

**Par courriel et par poste**

OBJET : Demande relative à la détermination du coût du service du Distributeur et à la modification des tarifs de distribution d'électricité  
Dossier Régie : R-3492-2002 (phase 2)  
Notre dossier : S-25984(001)/ÉF/FJM

---

Cher confrère,

La présente vise à commenter la proposition de calendrier soumise par la Régie dans votre lettre du 26 septembre dernier.

De manière générale, Hydro-Québec Distribution est satisfaite de la proposition de la Régie. Ce réaménagement du temps d'audience semble tout à fait approprié pour répondre, en temps opportun, aux deux demandes de modification tarifaire formulées dans le présent dossier. Il s'inscrit également en continuité avec les propos de la Régie contenus à la page 9 de la décision D-2003-168. Les seuls commentaires de notre cliente porteront sur l'ordre de présentation et la composition des thèmes 1 et 2.

Dans le cadre de sa planification des panels de témoins, le Distributeur envisageait débiter avec les sujets inscrits au thème 2. Ainsi, la semaine du 17 novembre est déjà réservée à l'agenda de ces témoins. De plus, tout comme en phase 1, il a été prévu qu'un même panel aborderait les sujets du revenu requis et de la base de tarification. Il s'agit en fait des mêmes témoins qui traitent ces deux questions.

## MARCHAND, LEMIEUX

2

En conséquence, le Distributeur propose que le sujet de la base de tarification soit ajouté au thème 2 et que les audiences débutent par ce thème. Le thème 1 ne comporterait plus qu'un seul sujet, le coût du capital, qui pourrait fort probablement être couvert en une seule journée. Étant donné les décisions D-2003-93 et D-2003-138, le débat sur le coût du capital sera en effet limité à la mise à jour du taux sans risque et aux précisions du Distributeur sur le calcul du coût de la dette. Ainsi, la journée additionnelle prévue au thème 1 pourrait être transférée au thème 2.

Croyant le tout conforme, veuillez recevoir, cher confrère, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

MARCHAND, LEMIEUX

Éric Fraser

EF/mb

c.c.: Intervenants (liste en annexe) (par courriel seulement)